

# Les classements de déposants de brevet

---

—  
Avril 2014

# LES CLASSEMENTS DE DÉPOSANTS DE BREVET

---

Le début de l'année est une période où différents Offices ou organismes publient des classements de déposants de brevet. Ceux-ci sont intéressants à condition de garder à l'esprit leurs spécificités et de rester très prudent dans l'interprétation des résultats. Cet article présente les récents classements publiés relatifs aux brevets français, américains, européens et PCT et les commente.

## ► Classement des déposants auprès de l'INPI selon le nombre de demandes de brevet publiées en 2013

L'Observatoire de la Propriété Intellectuelle vient d'établir le palmarès des déposants de brevet auprès de l'INPI (voie nationale) selon le nombre de demandes de brevet publiées en 2013. Les résultats ont été consolidés par groupes.

Parmi les 20 premiers déposants de brevet, figurent les principaux groupes industriels français qui investissent dans la recherche, mais aussi 3 organismes de recherche et 2 entreprises étrangères.

Les trois premières places sont occupées par les mêmes groupes que l'an passé. PSA Peugeot Citroën garde sa première place avec 1 378 demandes de brevet publiées en 2013 (1 348 en 2012). Le groupe Safran et le Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives voient leurs rangs permuter. Le groupe Safran est au deuxième rang passant de 556 demandes publiées en 2012 à 645 demandes publiées, suivi par le Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives avec 625 demandes publiées (566 demandes publiées en 2012).

La plus forte progression est réalisée par le groupe Renault, qui passe de 341 à 543 demandes publiées (+59,2%) et du 8<sup>ème</sup> au 4<sup>ème</sup> rang. Schneider Electric enregistre également une forte progression, de 105 demandes publiées en 2012 à 160 en 2013 (+52,4%) et progresse ainsi de la 20<sup>ème</sup> à la 16<sup>ème</sup> place de ce palmarès. IFP Energies Nouvelles progresse de la 17<sup>ème</sup> à la 13<sup>ème</sup> place passant de 147 demandes publiées en 2012 à 188 demandes publiées en 2013 (+27,9%). Le groupe Valeo passe du 6<sup>ème</sup> rang au 5<sup>ème</sup> rang avec 494 demandes (+25,7%).

Toujours parmi les 20 premiers déposants, la baisse la plus importante concerne le groupe Stmicroelectronics (-13,3%).

Les organismes de recherche sont toujours bien présents parmi les 20 premiers : le Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives au 3<sup>ème</sup> rang (625 demandes publiées), le CNRS à la 7<sup>ème</sup> place (408 demandes publiées) et IFP Energies Nouvelles au 13<sup>ème</sup> rang (188 demandes publiées).

Ces résultats mettent en évidence une concentration toujours plus forte des dépôts de brevet : ainsi les 20 premiers déposants représentent 42% pour 2013 des demandes de brevet publiées contre 41% en 2012 et les 50 premiers déposants 50% (49% en 2012). En 2013, 20 entreprises et organismes de recherche ont eu au moins 100 demandes de brevet publiées. Le 50<sup>ème</sup> déposant a eu 27 demandes de brevet publiées en 2013, les 97<sup>èmes</sup> 12 demandes publiées.

Les premiers déposants restent les entreprises du secteur automobile, suivi des principaux secteurs industriels : la cosmétique, l'aéronautique, les télécommunications, l'électronique, la chimie et l'énergie.

## ► Classement des déposants français selon le nombre de demandes de brevet publiées auprès de l'INPI ou des principaux autres Offices en 2012

L'Observatoire de la Propriété Intellectuelle vient d'établir le palmarès des déposants français selon le nombre de demandes de brevet publiées en 2012 auprès de l'INPI ou des principaux autres Offices : OMPI, OEB, DPMA (Allemagne), JPO (Japon), KIPO (République de Corée), SIPO (Chine) et USPTO (États-Unis). La dernière année disponible pour l'ensemble de ces voies est l'année 2012. Les données d'entreprise utilisées pour consolider ce classement sont celles recueillies en janvier 2013.

Le but de ce classement est de traduire au mieux l'activité des entreprises françaises en matière de dépôts de brevet. La prise en compte des demandes de brevet publiées par les 8 Offices indiqués permet de considérer la quasi-totalité des publications des déposants français.

Afin de ne pas compter plusieurs fois la même « invention », sont comptabilisées les demandes prioritaires publiées ainsi que les demandes sous priorité publiées à la condition que la demande prioritaire ne soit pas publiée. Les résultats ont été consolidés par groupes. L'attribution de la nationalité française des groupes correspond à la pratique de l'INSEE. La nationalité est attribuée au pays où est situé le siège social. En raison de la complexité croissante des structures d'actionariat, quelques retraitements sont effectués, notamment pour les holdings implantées dans certains pays à fiscalité allégée ou pour certains groupes présentant des particularités structurelles.

La première place de ce classement est occupée par PSA Peugeot Citroën avec 1 443 demandes de brevet publiées dont une grande majorité publiée auprès de l'INPI (92,8%). PSA Peugeot Citroën est suivi par Alcatel Lucent avec 980 demandes publiées qui se distinguent par une proportion beaucoup plus faible de demandes publiées effectuées auprès de l'INPI (6,4%). La troisième place est occupée par le groupe Sanofi avec 611 demandes publiées (6,1% publiées auprès de l'INPI).

Les organismes de recherche sont bien représentés dans ce classement avec respectivement parmi les 20 premiers le Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives à la 4<sup>ème</sup> place (594 demandes publiées), le CNRS à la 8<sup>ème</sup> place (548 demandes publiées) et l'INSERM à la 19<sup>ème</sup> place (163 demandes publiées).

Tous les secteurs industriels français d'importance sont présents dans ce classement.

#### ► **Classement des déposants auprès de l'Office américain (USPTO) selon le nombre de brevets délivrés en 2013**

IFI CLAIMS Patent Services, société spécialisée dans les bases de données de brevets à valeur ajoutée, a publié un classement des déposants de brevets selon le nombre de brevets délivrés par l'Office américain (USPTO) en 2013. Ces résultats ont été consolidés par groupes.

IBM, qui est depuis près de 20 ans en tête de ce classement, occupe à nouveau la première place. Sa progression est de 5,1% par rapport à l'année précédente (6 809 contre 6 478 en 2012). Tous les premiers de ce classement représentent les technologies de l'information et de la communication. Le marché américain est, dans ce domaine tout particulièrement, le marché de référence.

Dans ce classement on observe surtout une présence forte des entreprises asiatiques. On trouve quatre entreprises japonaises (Canon, Sony, Panasonic, Toshiba), deux entreprises coréennes (Samsung, à la deuxième place et LG Electronics) et une société taïwanaise (Hon Hai Precision Industry) dans les 10 premiers.

Après IBM, Microsoft est la deuxième entreprise américaine, passant de la 6<sup>ème</sup> à la 5<sup>ème</sup> place du classement par rapport à 2012 (2 660 brevets délivrés en 2012 contre 2 613 en 2011).

La première entreprise européenne n'apparaît qu'à la 23<sup>ème</sup> place. Il s'agit de Telefonaktiebolaget Ericsson avec 1 149 brevets délivrés en 2012. Aucune société française ne figure parmi les 50 premiers de ce classement.

Dans le classement 2012 (consolidé) publié par l'IPO (Intellectual Property Owners Association), la première entreprise française est Alcatel Lucent (56<sup>ème</sup> – 636 brevets délivrés en 2012), suivi par Thomson Licensing (Technicolor) (96<sup>ème</sup> – 335 brevets), le Commissariat à l'Energie Atomique (132<sup>ème</sup> – 223 brevets), Sanofi Aventis (134<sup>ème</sup> – 222 brevets), Thalès (153<sup>ème</sup> – 187 brevets), Saint Gobain (183<sup>ème</sup> – 155 brevets), Société Nationale d'Etude et de Construction de Moteurs d'Aviation (196<sup>ème</sup> – 142 brevets), Air Liquide (240<sup>ème</sup> – 114 brevets), l'Oréal SA (270<sup>ème</sup> – 98 brevets), le CNRS et France Telecom ex aequo (285<sup>ème</sup> place – 93 brevets).

## ► **Classement des déposants selon le nombre de demandes internationales de brevets publiées (voie PCT) en 2013**

L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle vient de publier un classement (non consolidé) selon les demandes internationales de brevets publiées en 2013.

Ce classement place en tête l'entreprise japonaise Panasonic Corporation (2 881 demandes) suivie de l'entreprise chinoise ZTE Corporation (2<sup>ème</sup> rang – 2 309 demandes). Huawei Technologies Co Ltd (2 094 demandes) se situe au 3<sup>ème</sup> rang, suivi de Qualcomm Incorporated (4<sup>ème</sup> rang – 2 036 demandes). La première entreprise européenne se trouve au 7<sup>ème</sup> rang : Robert Bosch Corporation (1 786 demandes).

Parmi les 20 premiers déposants de ce classement, on trouve 13 entreprises asiatiques, 5 européennes et 2 américaines.

Le premier déposant français est le Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives à la 39<sup>ème</sup> place (419 demandes), suivi de Alcatel Lucent (50<sup>ème</sup> place – 361 demandes). Le Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives est également le premier organisme de recherche de ce classement.

## ► **Classement des déposants auprès de l'OEB selon le nombre de demandes européennes déposées et de demandes euro-PCT entrées en phase régionale en 2012**

L'Office Européen des Brevets vient de publier un classement (non consolidé) des brevets déposés auprès de l'OEB en 2013 (demandes euro-directes et euro-PCT entrées en phase régionale).

La première place de ce classement est occupée par Samsung avec 2 833 demandes, suivi à la 2<sup>ème</sup> place de Siemens (1 974 demandes) puis de Philips (1 839 demandes). 6 entreprises françaises figurent dans les 50 premiers déposants : Alcatel Lucent occupe la 17<sup>ème</sup> place avec 806 demandes, suivi de EADS (18<sup>ème</sup> - 783 demandes), Sanofi (25<sup>ème</sup> - 651 demandes), Commissariat à l'Energie Atomique (33<sup>ème</sup> – 546 demandes), Technicolor (35<sup>ème</sup> – 520 demandes) et Alstom (41<sup>ème</sup> – 464 demandes).

## COMMENTAIRES

Il peut être tentant de comparer les positions ou les nombres de brevets des entreprises dans ces différents classements. Les commentaires doivent toutefois prendre en compte les éléments suivants :

### ► **Demandes publiées ou brevets délivrés**

Les classements publiés par l'INPI et l'OMPI portent sur le nombre de demandes de brevets publiées pendant l'année de référence. S'agissant de demandes publiées en 2013, il s'agit de demandes déposées entre le 1er juillet 2011 et le 30 juin 2012.

Le classement de l'OEB porte sur les demandes reçues par l'OEB en 2013 : il s'agit à la fois de premières demandes effectuées directement auprès de l'OEB et de demandes PCT désignant l'OEB qui peuvent être plus anciennes et avoir déjà été publiées par l'Office du premier dépôt et par l'OMPI.

Le classement publié par IFI Patent Intelligence porte sur le nombre de brevets délivrés par l'USPTO. Les demandes concernées sont donc plus anciennes. Leurs dates de dépôt peuvent se répartir sur une période assez longue, qui dépend des « backlogs » (arriérés) de l'Office et de la procédure choisie par le déposant. La procédure PCT offre ainsi au déposant la possibilité de désigner a priori un grand nombre de pays et d'attendre jusqu'à 30 mois à compter de la date de priorité avant de rentrer dans la phase nationale.

### ► **Procédures**

Le classement américain enregistre toutes les demandes visant une protection sur le territoire américain, c'est-à-dire aussi bien les demandes déposées par la voie nationale auprès de l'USPTO que les demandes PCT entrées en phase nationale aux États-Unis. Ses résultats manifestent l'intérêt du marché américain pour les entreprises du monde entier.

Le classement national publié par l'INPI n'enregistre que les demandes déposées auprès de l'INPI. Il s'agit donc de demandes par la voie nationale : la grande majorité sont des premiers dépôts mais certaines sont des demandes sous priorité étrangère.

En revanche, dans ce classement national, les demandes européennes et les demandes PCT visant une protection sur le territoire français ou encore les demandes déposées directement auprès d'autres Offices nationaux ne sont pas prises en compte.

Le classement des déposants français auprès des principaux Offices est basé sur des brevets publiés sans double compte, c'est-à-dire que ne sont pris en compte que des brevets sans priorité ou des brevets dont la priorité n'a pas été publiée.

La position des entreprises dans le classement de l'OMPI reflète largement des stratégies de dépôts qui sont influencées par le secteur d'activités de l'entreprise (la voie PCT est très largement utilisée par les entreprises pharmaceutiques et de télécommunications, moins par l'automobile) et par des comportements individuels. On remarquera ainsi que IBM, de loin le premier déposant auprès de l'USPTO, n'apparaît ici qu'en 28<sup>ème</sup> position.

### ► Consolidation

L'Observatoire de la Propriété Intellectuelle de l'INPI consolide par groupes : il prend contact avec les principaux déposants et procède à l'agrégation des résultats des différentes entités sur la base des déclarations des déposants. IFI Patent Intelligence procède à l'agrégation sur la base de listes de référence et d'algorithmes. L'IPO consolide lorsque les entités concernées le lui demandent et fournissent la liste des filiales.

En revanche, l'OMPI et l'OEB ne procèdent à aucune consolidation. L'activité de certains groupes, qui regroupent tous leurs dépôts sur une seule société, par exemple Philips, est donc bien mise en évidence, ce qui n'est pas le cas pour d'autres (par exemple Bayer), dont les dépôts sont répartis sur un certain nombre de filiales selon des critères opérationnels ou géographiques.

### ► Évolutions

Les progressions des déposants dans ce type de palmarès sont à appréhender avec beaucoup de précautions. Des changements de politique de dépôts ou de gestion des titres peuvent entraîner de fortes hausses ou baisses du nombre de demandes de brevets sur une année ou auprès d'un office sans qu'il y ait un changement important de la politique d'innovation.

#### Sources :

[http://ificlaims.com/index.php?page=misc\\_top\\_50\\_2013](http://ificlaims.com/index.php?page=misc_top_50_2013)

[http://www.ipo.org/wp-content/uploads/2013/06/Top-300\\_6.23.13.pdf](http://www.ipo.org/wp-content/uploads/2013/06/Top-300_6.23.13.pdf)

[http://www.wipo.int/export/sites/www/pressroom/en/documents/pr\\_2013\\_732\\_a.pdf#annex3](http://www.wipo.int/export/sites/www/pressroom/en/documents/pr_2013_732_a.pdf#annex3)

<http://www.epo.org/about-us/annual-reports-statistics/annual-report/2013/statistics-trends/applicants.html#tab=2>

Dossier réalisé par Laurence Sekkat  
Traitement des données : Mickaël Chion  
Contact :  
INPI  
Observatoire de la Propriété Intellectuelle  
97 boulevard Carnot  
59040 Lille Cedex  
Internet : [www.inpi.fr](http://www.inpi.fr)



**INPI Direct**  
**0820 210 211**

(0,09 € TTC/min)

[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr)